

Fonds monétaire international

Burkina Faso: Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

le 17 juin 2014

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que le Burkina Faso entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'intention

Ouagadougou, le 17 juin 2014

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2014_____/MEF/SG/DGCOOP/DSPF

**Madame Christine Lagarde,
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)**

OBJET : Lettre d'intention et mémorandum de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement du Burkina Faso a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans son programme économique appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2014-2016. La septième et dernière revue de notre programme économique et financier 2010-2013, qui a pris fin le 31 décembre 2013, a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 18 décembre 2013, permettant un décaissement de 3,225 millions de DTS soit environ 2,372 milliards de FCFA.

Le Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint passe en revue les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme à fin décembre 2013 et présente les politiques que le Gouvernement entend mener pour l'année qui vient. Il vise en outre à expliquer les besoins de la balance des paiements du pays et ses efforts de réforme visant à préserver la stabilité macroéconomique, et renforcer les bases d'une croissance durable et inclusive en ligne avec les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et soutenue de développement (SCADD).

La mise en œuvre du programme en 2013 s'est faite dans un environnement marqué par une activité économique moins vigoureuse qu'en 2012, en raison notamment d'une stagnation de la production agricole. Les recettes propres ont été mobilisées à hauteur de 1 117,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013 soit une augmentation de 11,9 % par rapport à 2012. La pression fiscale est ressortie à 16.7% du PIB soit à 0,3 point de pourcentage de la norme communautaire. Le déficit

budgetaire, dons compris, s'est élevé à 3,5% du PIB en tenant compte les dépenses liées à la mise en place de filets de sécurité sociale et la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la création d'emplois. Au cours de l'année 2013, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

Concernant les performances du programme, le critère de performance de fin Décembre sur le financement intérieur net n'a pas été atteint, et une dérogation est demandée. Le financement intérieur net s'élève à 2,2 % du PIB contre un objectif ajusté de 1,8 % du PIB, en raison de l'utilisation du produit de l'émission de titres du gouvernement pour compenser le manque à gagner sur les recettes intérieures, ainsi que le retard d'appuis budgétaires, et pour répondre aux besoins de dépenses. L'objectif indicatif pour la collecte des recettes n'a pas été atteint, principalement en raison de la baisse des bénéfices d'exploitation des compagnies minières consécutive à la baisse des prix internationaux de l'or, et de la décision du gouvernement de renoncer à une partie de sa quote-part de la taxe sur les produits pétroliers. L'objectif indicatif sur les dépenses de réduction de la pauvreté a été manquée de peu à fin Décembre 2013, mais de façon plus marquée à fin Mars 2014. L'exécution de nouvelles dépenses de transferts sociaux devrait se traduire par une nette amélioration de cette performance sur le reste de 2014.

Afin de s'assurer que les objectifs seront atteints en 2014, des prévisions plus prudentes de recettes ont été maintenus, accompagné de réformes spécifiques visant à renforcer davantage l'administration des recettes. Suite à une collecte de recettes décevantes au premier trimestre, le gouvernement a décidé de rétablir pleinement sa part des taxes sur les produits pétroliers. En outre, nous allons examiner attentivement le calendrier des déboursements d'aide budgétaire et des émissions de dette intérieure pour le reste de l'année.

Au titre des performances dans la mise en œuvre du programme, les huit repères structurels convenus à fin Janvier et Mars 2014 ont tous été satisfaits dans les temps.

En Mars 2014, le Conseil des Ministres a approuvé une augmentation des dépenses de 110 milliards de FCFA, principalement pour une augmentation de la masse salariale, des transferts sociaux supplémentaires, et l'enregistrement des nouveaux électeurs. Pour s'assurer que ces dépenses supplémentaires ne mettent pas en péril la viabilité des finances publiques, des ressources supplémentaires et des ajustements compensatoires de dépenses ont été identifiés afin de maintenir le déficit nominal conforme avec les objectifs convenus du programme. Ces changements dans les autorisations de dépense ont été pris en compte dans un projet de loi de finances rectificative qui a été soumis par le gouvernement à l'Assemblée nationale le 07 Juin 2014.

Dans l'ensemble, ces mesures consistent d'une part à préserver les allocations aux secteurs sociaux (santé, éducation, emploi jeunes notamment) et d'autre part à réaliser des économies essentiellement sur les dépenses de fonctionnement, certaines dépenses de transfert courant et les dépenses d'investissement sur ressources propres dont les mises en œuvre peuvent être différées pour assurer une meilleure exécution au regard de leur niveau de maturité. Aussi, avec la mise en œuvre des mesures relatives à la création d'emploi, de revenus et à l'accès aux financements, le gouvernement est persuadé que ces mesures auront des impacts positifs sur la croissance inclusive, ce qui contribuera également à la consolidation de la solidarité nationale et à la préservation de la paix sociale.

Compte tenu de notre engagement en faveur de la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, nous demandons au FMI la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC autorisant un déboursement d'un montant de 2,55 millions de DTS, l'obtention d'une dérogation pour les critères non atteints, modifier le critère de performance sur le financement intérieur net et l'augmentation de la limite sur le critère de performance continu d'endettement non concessionnel de 135.9 milliards de FCFA à 150 milliards de FCFA (augmentation de 0,2% du PIB).

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière.

Le Gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, toute informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier, comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Commandeur de l'Ordre National

Pièces jointes : Mémoire de politiques économique et financière
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières 2013–16

1. Le présent Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) met à jour les données relatives à la mise en œuvre de l'arrangement soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité élargie de crédit (FEC) sur la période 2014-2016. Le programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ce mémoire décrit les évolutions économiques récentes, fait le point sur les critères quantitatifs et les repères structurels à fin décembre 2013, fin janvier 2014 et fin-mars 2014 respectivement. Il fixe également le cadre macroéconomique ainsi que les repères structurels pour le reste de l'année 2014.

EVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

2. L'activité économique a été moins vigoureuse en 2013 avec un taux de croissance de 6,6%, contre 9,0% en 2012. Ce ralentissement relatif est principalement dû au secteur primaire et notamment la baisse de la production vivrière. La croissance du PIB en 2013 est principalement soutenue par les secteurs secondaire et tertiaire, qui ont respectivement cru à 7.9 et 6,6%

3. Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 7,7% des services non marchands, expliquée par les effets des mesures prises par le Gouvernement en septembre 2013 (relèvement des indemnités des agents de l'Etat, création d'emplois pour les jeunes et les femmes, consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables, etc). Un autre élément contribuant à la croissance du secteur tertiaire est l'augmentation de 5,8% des services marchands (tenue de certains événements d'envergure internationale —Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) et renforcement de la promotion de la « destination Burkina Faso »).

4. Concernant le secteur primaire, sa contribution à la croissance du PIB s'est établie à seulement 0,9 points de pourcentage en 2013 contre 4,6 points en 2012 (croissance de 3,4% contre 18.7% en 2012). La baisse de la production céréalière (-0,6%, imputable à une pluviosité moins satisfaisante malgré les subventions en intrants et en équipements et l'augmentation des superficies emblavées) a été compensée par les bonnes performances du sous secteur agriculture de rente (14,9%), de la production cotonnière (7.0%) et des autres cultures de rente (22,0%).

5. L'inflation annuelle est ressortie à 0,1% à fin décembre 2013 contre 1,6% à la même période en 2012. L'application des mesures gouvernementales (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins) conjuguée à la bonne tenue de la campagne agricole 2012/2013 a permis de maintenir l'inflation à 0,5% largement en dessous de la norme communautaire, contre 3,8% en 2012. A fin janvier 2014, le niveau général des prix à la consommation a enregistré une baisse

de 0,8% par rapport à décembre 2013, en raison du recul des prix des produits alimentaires et boissons, entre autres.

6. Les échanges extérieurs ont été marqués par une forte progression des importations comparativement aux exportations. Les importations de biens et services ont augmenté de 5,3%, passant de 1978,2 milliards de FCFA en 2012 à 2083,9 milliards de FCFA en 2013, s'expliquant en grande partie par les importations de biens d'équipement et par la facture pétrolière. Les exportations ont diminué de 1,8%, passant de 1491,1 milliards de FCFA en 2012 à 1463,6 milliards en 2013, principalement en raison des prix de l'or. Au total, le déficit du compte courant s'établit à 7,0% du PIB contre 4,5% du PIB en 2012 soit une dégradation de 2,5 points de pourcentage.

7. A fin décembre 2013 le crédit au secteur privé a cru de 26,3% sur 12 mois. La masse monétaire a enregistré une hausse de 11,3%, tirée exclusivement par les dépôts. Les avoirs extérieurs nets ont chuté de 21,2% en 2013, en raison notamment d'importants besoins en importations de certaines grandes mines d'or, et du retard dans le décaissement de la Banque mondiale. De plus, malgré un contrôle plus strict du rapatriement des recettes d'exportation par les autorités, certaines grandes banques n'ont pas respecté les exigences de remise des avoirs à la BCEAO. Pour mieux suivre l'observation de cette exigence, un comité a été mis en place par la BCEAO à cet effet.

8. La mobilisation des recettes a encore progressé en 2013, passant de 999,0 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 1117,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013 soit une augmentation de 11,9 %. Cette hausse a été possible grâce à la poursuite des actions entreprises par le Gouvernement et ayant trait à la modernisation des administrations fiscales, la mise en œuvre de l'approche unités de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal, et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Ces performances sont aussi imputables à plusieurs actions entreprises par les régies en 2013, et l'institution de la taxe spécifique sur les transactions relatives aux titres miniers, l'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations des sociétés minières en phase d'exploitation et des sociétés ayant signé des contrats plans avec l'Etat, la poursuite de la simplification des procédures de dédouanement. La pression fiscale pour 2013 ressort à 16,7% du PIB, proche du critère de l'UEMOA. A fin mars 2014, les recettes ont été mobilisées à hauteur de 237,2 milliards de FCFA contre 259,7 milliards de FCFA à la même période en 2013 soit une contraction de 8,7 %.

9. Les dons se sont établis à 324,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013 contre 277,5 milliards de FCFA en 2012 soit une hausse de 16,9% malgré le retard dans le décaissement de la Banque mondiale de 24,1 milliards de FCFA qui est intervenu seulement le 2 janvier 2014. Ces dons-programmes sont complétés par les appuis projets qui ont atteint 205,2 milliards de FCFA, en hausse de 83,9% par rapport à fin 2012.

10. L'exécution de dépenses totales et prêtes nets s'est située à 1652,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013 contre 1460,8 milliards de FCFA en 2012. Les dépenses totales pour l'année 2013 ont atteint 27,8 % du PIB, incluant la contrepartie dans les transferts en capital des titres SONABHY escomptés auprès des banques commerciales et de la SONAPOST pour un montant de 38,3 milliards de FCFA.

11. Les dépenses en capital financées sur ressources propres (y compris transferts en capital), ont atteint 10,0% du PIB à fin 2013 (592,7 milliards de FCFA) en conformité avec les projections budgétaires révisées, contre 7.8% projeté lors de la 7eme revue. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ont toutefois eu un taux de réalisation faible, se montant à 4,5% du PIB. A fin mars 2014, les dépenses publiques ont été exécutées à hauteur de 266,7 milliards de FCFA contre 316,7 milliards de FCFA à la même période en 2013.

12. Le déficit budgétaire (dons compris) à fin décembre 2013 s'est élevé à 3,5% du PIB contre 3,3% en 2012. Moyennant un ajustement base caisse de 0,9% du PIB pour tenir compte des engagements non-payés, le déficit budgétaire a été financé par des financements extérieurs nets et un financement intérieur net se montant à 2,7 % du PIB.

13. Les performances au niveau de l'exécution budgétaire n'ont pas été bonnes au premier trimestre de 2014. Cette situation est expliquée en partie par la faible exécution des paiements des transferts. Les recettes du premier trimestre étaient également inférieures à la cible (237,2 milliards de FCFA contre un objectif de 268,7 milliards de FCFA). Toutefois le gouvernement prévoit une amélioration de l'exécution du budget dans les trimestres à venir avec les premiers effets de la mise en œuvre des mesures sociales. Aussi, il s'attend à une amélioration des recettes, grâce d'une part à la restauration de la taxe d'accise sur le carburant, et d'autre part à la mise en œuvre des reformes relatives au suivi par voie satellitaire des importations de marchandises, et au nouveau système d'évaluation des véhicules d'occasion visant à améliorer les recettes douanières.

PERFORMANCES SOUS LE PROGRAMME

14. La plupart des objectifs quantitatifs du programme pour fin décembre 2013 et fin mars 2014 ont été atteints. Cependant, le plafond du financement intérieur à fin décembre 2013 a été manqué de 0,3% du PIB. Cette situation amène le gouvernement à demander une dérogation pour la non atteinte de cet objectif. La non-observation du critère est due à l'émission de titres d'État d'un montant de 121,6 milliards de FCFA, qui a été utilisé pour compenser un retard de décaissement de la Banque mondiale, des revenus inférieurs aux prévisions, et une accélération des dépenses d'investissement dans le dernier trimestre 2013. Le plafond indicatif sur le déficit a été respecté en raison d'un ajustement à la hausse de l'objectif en réponse à un manque de décaissement de 48 milliards de FCFA de prêts et de dons - programme. La sous-exécution du budget signifie qu'aussi bien le financement intérieur net que les objectifs de déficit ont été largement respectés à fin Mars 2014.

15. Les objectifs indicatifs sur les recettes n'ont pas été atteints à fin décembre 2013 et fin mars 2014, en raison d'une croissance plus lente et de la décision du gouvernement de renoncer à une partie de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) pour soutenir la SONABHY

16. La cible sur les dépenses de réduction de la pauvreté à fin décembre 2013 a été manquée de peu. Aussi, les données préliminaires pour fin mars 2014 montrent une sous-exécution, qui devrait être corrigée avec les nouveaux transferts sociaux en cours.

17. Les limites sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs et sur les emprunts non concessionnels ont été respectées. Au titre des nouveaux prêts non

cessionnaires, le Gouvernement a contracté à fin décembre 2013 de nouvelles conventions pour le financement des grands projets d'investissement suivants : (i) projet de construction de l'aéroport de Donsin avec la Banque de la CEDEAO pour l'Investissement et le Développement (BIDC, 5 milliards de FCFA) et la BID (50 milliards de FCFA) ; (ii) financement du projet de bitumage de la route Dédougou-Tougan pour un montant de 28,206 milliards de FCFA signée en janvier 2014 avec la BID . Avec ces signatures, le montant total utilisé de la limite nominale est de 83,206 milliards de FCFA,.

18. Les repères structurels à fin janvier et fin mars 2014 ont été réalisés:

- *L'opérationnalisation du module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF* : Afin d'améliorer le partage d'information entre la Direction générale des douanes et la Direction générale des impôts, le module de recoupement de l'information fiscale dans le logiciel de Gestion de Recoupement des Informations Fiscales (GERIF) a été réalisé et sa fonctionnalité améliorée. Le déploiement du logiciel a commencé sur deux sites pilotes depuis janvier 2013 et se poursuit sur les autres sites. Les deux grands centres des impôts du pays qui recourent au moins 90% des recettes de la DGI ont démarré pleinement l'utilisation du logiciel au cours du quatrième trimestre 2013.
- *L'actualisation des projections de la situation financière 2013-2016 du plan d'affaires de la SOFITEX sur la base des résultats de l'exercice 2012* : Cet exercice a bien été effectué, et les résultats ont été approuvés par le Conseil d'administration. Cette actualisation a permis de faire passer le niveau des capitaux propres de la société de 11,2 milliards de FCFA dans le plan initial à 16,2 milliards de FCFA.
- *L'adoption par le conseil d'administration de la SONAPOST d'une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts* : une nouvelle stratégie a été adoptée par le Conseil d'administration de la SONAPOST pour une période de cinq ans. La mise en œuvre de cette stratégie contribuera à terme à préparer la création d'une banque postale.
- *La finalisation du modèle financier de la SONABEL et la production de nouvelles prévisions de la situation financière sur la période 2014-2016 avec les différents scénarios* : un nouveau modèle financier a été conçu avec l'appui des partenaires technique et financiers. La structure de ce nouveau modèle financier a été validée en décembre 2013. Les résultats des simulations confirment la capacité du logiciel à effectuer les simulations financières ayant pour but de déterminer les comptes de résultats prévisionnels et les ratios de gestion sur une période donnée sur la base d'hypothèses les plus réalistes possibles.
- *Commencer l'utilisation de l'interconnexion entre la DGI et la DGD pour faciliter le partage d'information* à travers une mise à jour automatique de la base de données IFU (identifiant fiscal unique) dans Sydonia++. L'interconnexion a été effectuée à travers le CIR/RESINA. Des tests sont en cours au niveau de la DGI sur les numéros IFU suspendus dans la base de données de la DGI suite à la désactivation automatique dans SYDONIA.

- *Mettre en place un comité chargé de la coordination de activités de mise en œuvre de la dématérialisation et le rendre opérationnel*, Le comité a été crée et il a tenu sa première session le 04 mars 2014 pour adopter son programme d'activité annuelle.
- *Relire la loi portant loi de finances et ses décrets d'application pour prendre en compte les conclusions de l'atelier sur la reforme des procédures et des responsabilités de tous les acteurs du circuit de la dépense*. Le gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale le projet de loi qui a été adopté le 24 janvier 2014.
- *Harmoniser les bases de données pour la production d'or et procéder à des vérifications mensuelles des statistiques relatives à la production minière*. Les données de 2012 et de 2013 relatives à la production minière sont harmonisées. Un comité de vérification des statistiques de production minière a été mis en place pour examiner les statistiques de la production minière sur une base mensuelle.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCELERÉE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SCADD)

19. Les politiques gouvernementales au cours de l'année 2013 ont été guidées et mises en œuvre en conformité avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) dans le sens de la consolidation des acquis et de la réalisation de nouvelles avancées dans l'atteinte des objectifs de développement. A fin décembre 2013, il ressort du rapport annuel d'évaluation des performances pour la revue 2014 de la SCADD que le niveau de réalisation des mesures et des indicateurs a atteint 63,2%.

20. Des mesures sont en train d'être prises pour renforcer les capacités régionales et sectorielles afin d'améliorer la mise en œuvre sur la période 2014-16, y compris en ce qui concerne le développement du pôle de croissance de Bagré, un usage accru des partenariats public-privé, l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie, et l'accroissement de la compétitivité du secteur privé par l'amélioration du climat des affaires et par la promotion d'une plus grande capacité d'évolution structurelle. La mise en œuvre du projet pilote « pôle de croissance de Bagré » s'est poursuivie avec l'approche partenariat public privé retenue pour envoyer un signal fort aux investisseurs potentiels sur les garanties qui entourent le projet. Pour cela, une société d'économie mixte a été créée avec un capital d'un milliard de FCFA détenu à 38% par le secteur privé. Par ailleurs, en termes de renforcement du capital humain, des projets visent à augmenter la dotation des établissements de santé publique en personnels jusqu'aux niveaux nécessaires et à mettre en place un système d'assurance maladie universelle, à étendre la protection sociale à la population en général et à élargir l'accès des Burkinabè à un minimum de soins de santé de qualité. Il est également prévu d'élargir la mise en œuvre des réformes dans le système éducatif, la partie la plus visible consistant en la construction de nouvelles salles de classe, la rénovation des écoles, et l'embauche d'environ 5.000 nouveaux enseignants par an.

21. Dans le cadre de la recherche d'une croissance pro-pauvre, des actions ont été menées dans le sens de la consolidation des filets sociaux à travers la création d'emplois par le biais des travaux de haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Afin de pouvoir réaliser tout ceci ainsi que

d'autres objectifs sociaux, une loi de finances rectificative a autorisé des dépenses supplémentaires à hauteur de 1% du PIB (64 milliards de FCFA) et a été promulguée en octobre 2013. Les autres domaines couverts par cette loi de finance rectificative incluaient le financement d'investissement et de prêts d'installation pour l'auto-emploi des jeunes diplômés, un renforcement des infrastructures universitaires et l'amélioration des filets de protection sociale pour les plus vulnérables.

CADRE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME

22. Les prévisions pour 2014-15 vont vers une poursuite de la croissance économique de 6,7-6,8%, dans l'hypothèse d'une pluviométrie normale et de prix d'or et de coton relativement stables. La croissance s'expliquerait partiellement par la mise en œuvre de mesures publiques à effets rapides dans les secteurs agricole et de l'élevage, ainsi que l'opérationnalisation du pôle de croissance de Bagré. La production d'or en 2014 connaîtrait une hausse de 4% par rapport à 2013. Cette hausse serait liée notamment à l'entrée en production à plein régime de certaines mines et à l'extension d'une mine d'or. Si la pluviométrie se révèle plus favorable que prévue, le taux de croissance devrait s'élever au dessus de 7%.

23. Aussi, afin de renforcer la capacité de résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté, le gouvernement entend poursuivre le développement des pôles de croissance, l'opérationnalisation des dispositifs du Programme Nationale du Secteur Rural et du plan d'actions de la sécurité alimentaire, et approuver un projet de loi pour une assurance maladie universelle. Quatre nouveaux pôles économiques seront créés : deux agropoles (Sourou et Samendeni), un pôle minier au Sahel et un pôle touristique à l'Est. La mise en œuvre de ces futurs pôles d'activité permettra de : i) accroître les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; (ii) développer les exportations; (iii) faire correspondre le développement des infrastructures et des services essentiels aux besoins de développement des filières économiques; et (iv) orienter les investissements nationaux et étrangers vers l'établissement d'un meilleur cadre renforçant le tissu des PME. Ces résultats macroéconomiques escomptés devraient contribuer à booster la croissance économique dans les pôles avec des effets de diffusion sur l'ensemble de l'économie locale, régionale et nationale.

24. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures sociales notamment par le contrôle des prix des produits de grande consommation, à travers le maintien des boutiques témoins. D'autres mesures spécifiques sont destinées à aider les groupes les plus vulnérables de la société, les jeunes chômeurs et les groupes de femmes. Sous réserve d'une bonne pluviométrie et de la poursuite de ces mesures gouvernementales, le taux d'inflation devrait se situer autour de 2% en 2014-15, en dessous de la norme communautaire (3%).

25. Les termes de l'échange devraient se détériorer en 2014, conduisant à une forte dégradation du déficit commercial. Dans le moyen terme, les termes de l'échange et le déficit commercial devraient s'améliorer, même si les déficits du compte courant et le solde extérieur global demeurent assez élevés (en raison de la révision statistique des données de production de l'or en 2012). En dépit de la réduction des avoirs extérieurs nets, la masse monétaire devrait

continuer à croître plus rapidement que le PIB nominal, reflétant un financement du système bancaire au gouvernement réduit et une croissance plus forte du crédit au secteur privé.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2014

26. La Loi de Finances 2014 a pour objectif de favoriser une croissance soutenue, mais plus inclusive. La croissance devrait être mieux partagée et apporter des réponses concrètes aux préoccupations sociales, par la mise en œuvre des mesures visant notamment la création d'emploi et l'amélioration des conditions de vie pour les plus vulnérables. Ainsi, le budget est bâti autour des domaines stratégiques suivants : (i) le renforcement des piliers de la croissance ; (ii) la consolidation des acquis sociaux ; (iii) la promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme et (iv) le renforcement de la défense du territoire national et de la sécurité intérieure.

27. En vue de la consolidation des mesures sociales prises par le conseil des ministres en septembre 2013 pour l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement a pris de mesures supplémentaires le 24 Mars 2014. Ces mesures supplémentaires résultent de l'évaluation faite sur la mise en œuvre des mesures antérieures à l'occasion de l'atelier bilan tenu le 17 janvier 2014 qui a fait ressortir une réelle adhésion populaire pour ces mesures, considérant leur propension à apaiser les tensions sociales, notamment en milieu rural. Elles portent entre autres sur la revalorisation de la rémunération des travailleurs de la fonction publique, la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables, la création d'emploi et de revenus, l'accès aux produits de première nécessité.

28. Le coût total des dépenses supplémentaires s'élève à 2.6% du PIB. Elles portent sur :

- La masse salariale qui a connu une augmentation de 0,6% du PIB suite à la revalorisation des rémunérations à travers une nouvelle grille indemnitaire discutée avec les partenaires sociaux (tout en rationalisant le nombre de catégories d'indemnités de 26 à 5). Les indemnités de logement de tous les agents publics de l'Etat et des établissements publics de l'Etat ont été relevées à compter du 1er janvier 2014.
- La continuation des mesures sociales initiées en septembre 2013 à hauteur de 0.6% du PIB.
 - l'appui aux groupes les plus vulnérables qui concernera plus de 11 000 personnes (orphelins, enfants des rues, personnes âgées, handicapées);
 - la création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre qui touchera environ 20 000 personnes (agents de recyclage des déchets, contractuels de santé, assistants de recherche, formation de personnels domestique, aide au démarrage des jeunes professionnels, recrutement d'agents des collectivités territoriales) ;
 - le développement de l'accès au financement (entreprenariat féminin, associations du secteur informel, petites et moyennes entreprises) à la mise en place d'un guichet

spécial doté d'une ligne de crédit et la mise en place d'un fonds dédié exclusivement à la garantie de prêt pour l'entreprenariat féminin ;

- La facilitation de l'accès aux produits de première nécessité à travers le renforcement des boutiques témoins ;
- Les mesures en faveur des universités à travers le renforcement des infrastructures universitaires, augmentation des effectifs d'étudiants et la revalorisation des bourses d'étude).
- D'autres dépenses modestes relatives d'une part à l'actualisation du fichier électoral en vue des futures élections et d'autre part à la situation sécuritaire au Mali.

29. Afin de maintenir inchangé le déficit (3,1% du PIB), le Gouvernement a identifié des mesures compensatoires sous forme de réductions de dépenses non prioritaires concernant notamment les dépenses de fonctionnement (acquisitions de certains biens mobiliers et de matériel ainsi que des charges fonctionnement) les dépenses de transfert courant et certaines dépenses d'investissement devenues moins prioritaires pour l'année 2014 au regard de leur niveau de maturité. L'ensemble de ces mesures ont été incorporées dans un projet de loi de finances rectificative qui a été déposé au Parlement le 07 juin 2014.

30. La réaffectation des dépenses selon la nouvelle LFR comparé à la LFI impactera positivement la croissance inclusive du fait des allocations budgétaires supplémentaires vers des secteurs sociaux porteurs de croissance (santé, éducation, emplois jeunes notamment), tout en redéfinissant les priorités des dépenses d'investissement afin de maintenir les projets qui sont les plus favorables à la croissance et prêts à être exécuté.

31. Les projections concernant la réalisation du programme sont maintenues globalement conformes à celles fixées au moment de l'approbation du programme. L'objectif de déficit pour l'année est inchangé. La prévision de recettes est légèrement inférieure, conformément à des estimations plus prudentes sur les réalisations, compensées par les gains qui seront réalisés par le rétablissement de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et par l'introduction de la facture normalisée. L'objectif de financement intérieur net est celui déterminé au moment de l'approbation du programme, moins les financements additionnels attendus de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

32. En vue de l'amélioration de l'exécution du budget, le gouvernement poursuivra en 2014 l'opérationnalisation des unités de vérification et leur extension aux autres départements ministériels, l'amélioration du processus de passation des marchés publics et la conciliation de l'exécution physique et financière du budget, plus précisément dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il poursuivra également la déconcentration et la délégation des dépenses, notamment la décongestion des traitements de salaires à travers l'extension à d'autres ministères des sections de traitement de la direction de la solde et de la paie générale, et le processus de dématérialisation des documents administratifs pour améliorer les délais d'exécution des dépenses.

Financement par l'Etat des entreprises publiques

33. Au cours de l'année 2013, l'Etat a accompagné certaines entreprises publiques pour éponger des dettes passées ou absorber des pertes opérationnelles. A cet effet, il a octroyé à la SONABHY au titre des subventions directes un montant de 26 milliards de FCFA. Il a octroyé 12,0 milliards de FCFA à la SONABEL au titre des subventions d'équilibre, ainsi que des subventions d'hydrocarbures pour 11 milliards de FCFA. Pour ces deux entreprises publiques, face aux pertes opérationnelles courante et cumulées, le support financier global du gouvernement en 2013 comptait pour près de 10% des dépenses budgétaires, et pour environ un tiers de la valeur totale des ventes d'énergie. En outre l'Etat a transféré au profit de la Société d'économie mixte BAGREPOLE, un montant de 30,3 milliards de FCFA représentant la contribution financière forfaitaire dans le cadre de la convention entre ladite société et l'Etat pour l'année 2013.

34. Pour 2014, les besoins en transferts de l'Etat aux entreprises publiques ont été révisés à 48 milliards de FCFA. Les dépenses supplémentaires de 15,7 milliards de FCFA ont été retranscrites dans le projet de LFR 2014. Ce montant supplémentaire est reparti en 12 milliards de FCFA au profit de la SONABEL et 3,7 milliards de FCFA en complément du montant initialement inscrit au profit de la SONABHY au titre des moins value pour le porter à 8 milliards de FCFA.

35. Le gouvernement entend entreprendre un audit externe de la SONABEL et de la SONABHY afin de mieux déterminer notamment les besoins en subvention desdites sociétés dans le moyen terme (nouveau repère structurel). Sur la base des résultats de l'audit, différentes options plus spécifiques pourront être explorées pour contrôler les coûts dans le moyen terme.

Secteur minier

36. Dans l'objectif de recentrer les actions d'optimisation de la contribution des mines à l'économie nationale et afin d'en faire de véritables moteurs de développement, le gouvernement a engagé un processus de relecture du code minier et du guide de l'investisseur minier. Le projet de loi adopté par le gouvernement a été introduit à l'Assemblée nationale en septembre 2013. Le projet de loi a ensuite été retiré pour approfondir la concertation avec les acteurs du secteur sur certains points de désaccord. Le processus de révision est en cours et le projet de loi devrait être soumis à nouveau à Assemblée nationale lors de la session parlementaire de l'automne. Le Gouvernement veillera à ce que le nouveau projet de loi, s'inspirant des recommandations faites par plusieurs missions d'assistance technique du FMI, soit conforme aux meilleures pratiques en la matière et puisse se comparer aux codes miniers déjà en vigueur dans la sous-région.

37. Cette question est d'une importance critique pour le développement futur de l'économie étant donné que les investissements nécessaires pour accélérer les projets d'infrastructure et de développement seront financés en grande partie par les recettes fiscales générées par l'expansion continue du secteur minier. À plus long terme, le gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion et l'utilisation des revenus des ressources naturelles à travers l'étude de possibles options visant à l'application d'une règle budgétaire appropriée, définie en conformité avec le contexte régional.

38. Le Burkina Faso a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industrie Extractives (ITIE) en 2008 et a obtenu le statut de « pays conforme » le 27 février 2013. Le pays devra se soumettre en 2016 à une évaluation des efforts fournis pour maintenir le statut de pays conforme. Pour respecter les exigences de l'initiative, il a élaboré son troisième rapport de conciliation des paiements des sociétés minières à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat desdites sociétés pour l'exercice 2011. Le quatrième rapport est en cours de préparation et couvrira l'année 2012. Pour mieux réussir les exercices futurs d'élaboration des rapports ITIE, le comité de pilotage de l'ITIE-BF a organisé du 24 au 28 mars 2014 un atelier national de formation sur la Norme ITIE au profit de l'ensemble des acteurs concernés par la collecte des informations entrant dans le cadre de la production des rapports ITIE du Burkina Faso. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la réflexion avec les acteurs du secteur des mines pour perfectionner et accélérer la transparence dans l'extraction minière en vue de mieux assainir l'exploitation industrielle, y compris l'exploitation minière à petites échelle ou artisanale, et s'assurer d'un niveau suffisant des revenus miniers pour financer le développement des projets nécessaires à la transformation de l'expansion des ressources naturelles en améliorations significatives des conditions de vie des populations. Une société dénommée « société de participation minière du Burkina Faso » a été créée dans le but de valoriser les actifs détenus par l'Etat dans les sociétés minières et un office national de sécurisation des sites miniers a été créé afin de sécuriser les installations et les investissements miniers.

Politique de la dette

39. Le gouvernement poursuivra l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (2014-16) qui définit des lignes directrices et des critères pour la dette extérieure et intérieure et qui encadre la politique de la dette au cours des trois prochaines années. Les principaux objectifs de cette stratégie sont : (i) pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme ; (ii) maintenir les risques à un niveau satisfaisant et (iii) réaliser les autres objectifs des Autorités tel que le développement des marchés financiers.

40. Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit : (i) minimiser le coût de la dette tout en maintenant le risque à son niveau actuel ; (ii) maintenir sa participation au marché financier régional et (iii) poursuivre le recours aux ressources non concessionnelles pour le financement de projets à rendement élevé ou structurant.

41. Dans ce sens, le Gouvernement du Burkina Faso poursuivra sa stratégie actuelle qui privilégie le recours aux ressources hautement concessionnelles pour le financement des besoins de son économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard du risque peu élevé qu'ils présentent.

42. Par sa participation au marché financier régional, le Gouvernement entend diversifier ses sources de financement, réduire sa dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et contribuer au développement du marché financier.

43. Dans le cadre du présent programme, le gouvernement demande que le plafond de ces financements non-concessionnels soit augmenté pour le porter de 135,9 milliards à 150,0

milliards de FCFA. Des projets structurants dans le domaine des infrastructures routières, hydro agricoles et marchandes ont été déjà identifiés.

REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE L'ANNEE 2014

Réduction des délais d'exécution de la dépense publique

44. Au niveau budgétaire, plusieurs réformes majeures seront mises en œuvre à l'effet d'améliorer les délais d'exécution des dépenses publiques, Avec l'opérationnalisation de la loi modificative N°06/AN du 24 janvier 2003 qui attribue désormais la liquidation des dépenses en procédure normale à l'ordonnateur, devrait assurer un gain dans les délais d'exécution de la dépense publique. De plus, cette réforme a entraîné la réorganisation du système d'information notamment le Circuit Intégré de la Dépense (CID) en permettant que la liquidation informatique des dépenses au niveau de l'ordonnateur entraîne automatiquement l'émission du mandat de paiement.

45. Une autre réforme majeure est la dématérialisation qui fera l'objet d'un suivi particulier avec la mise en place formelle d'un comité chargé du suivi de la mise en œuvre du processus à travers la prise d'un arrêté conjoint signé par le ministre en charge des finances et celui en charge du développement de l'économie numérique.

46. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, le comité de suivi des dépenses des projets et programmes de développement créé par arrêté n°2013-0070/MEF/SG/DGB du 27 juin 2013, poursuivra ses activités au cours de l'année 2014 en vue de contribuer à une meilleure exécution des dépenses d'investissement.

Amélioration du partage d'information

47. Le Gouvernement poursuivra sur les autres sites de la DGI, le déploiement du module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF afin d'assurer son utilisation optimum dans l'amélioration du partage d'information avec la DGD. De même en vue d'assurer l'harmonisation des données minières, le comité institué à cet effet se réunira régulièrement.

Diversification des produits

48. Dans le cadre de la diversification des produits le gouvernement envisage développer des produits de niches pour attirer des marchés spécifiques. Les produits susceptibles de constituer ces niches sont entre autres le karité, le souchet, le soja, etc.

Energie

49. En vue d'encourager, la production et l'utilisation de l'énergie solaire, les exonérations sur les importations de matériel solaire seront poursuivies. Aussi, en vue d'améliorer sa gestion, sa gouvernance et la qualité des prestations qu'elle offre à sa clientèle, la SONABEL envisage l'élaboration d'un nouveau plan stratégique 2014-2018 sur la base des recommandations et des

plans d'actions issus de l'assistance technique financée par la banque mondiale. Par ailleurs un nouveau contrat plan sera élaboré entre la SONABEL et le l'Etat avant la fin de l'année 2014.

MODALITÉS DU PROGRAMME

50. Le gouvernement a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères convenus avec les services du FMI, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La deuxième et troisième revues du programme devraient avoir lieu au cours du mois de septembre 2014, et mars 2015, ou peu de temps après.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs au titre de la FEC, Décembre 2013 - Mars 2015

(milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	2013			2014								2015			
	Dec.			Mars. ⁴			Juin.		Sept. ⁴		Dec.		Mars ⁴		
	Prog.	Aj.	Act.	Prog.	Aj.	Pre.	Prog.	Prog. Rev	Prog.	Prog. Rev	Prog.	Prog. Rev	Prog.		
Critères de performance															
Plafond de financement net intérieur du gouvernement central ¹	56.7	110.0	128.0	Non réalisé	115.0	115.0	-1.9	Réalisé	95.9	67.9	128.0	75.0	109.6	74.4	55.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	135.9	0.0	55.0	Réalisé	135.9	0.0	83.2	Réalisé	135.9	150.0	135.9	150.0	135.9	150.0	150.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs															
Plafond du déficit global, dons compris ⁴	193.3	258.3	210.8	Réalisé	100.9	92.5	-32.5	Réalisé	125.8	125.8	125.8	169.1	197.7	197.7	79.4
Recettes totales	1147.9	...	1117.4	Non réalisé	268.7	...	237.2	Non réalisé	583.2	593.8	863.4	884.3	1242.5	1238.3	276.8
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté ⁵	417.9	...	415.0	Non réalisé	115.5	...	63.3	Non réalisé	231.0	244.7	346.5	367.1	462.0	489.5	117.5
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ²	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	...	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités Burkinabé ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluant les transferts des décaissements futurs du FMI. Le plafond sur le financement intérieur doit être ajusté conformément à la définition du PAT. Les ventes anticipées des obligations d'état au profit des entreprises publiques sont incluses dans ces cibles.

² A observer de manière permanente.

³ La limite n'est pas liée à des projets spécifiques

⁴ Repère indicatif, sauf pour les critères à observer de manière permanente

⁵ 90 pourcent du montant dans le budget

Tableau 2: Repères structurels

Mesures	Raison	Preuve	Délai
Soumettre au Conseil des ministres un rapport visant l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. (DGB) .	Améliorer la qualité des dépenses d'investissement.	Rapport en Conseil des ministres	Septembre 2014
Réaliser une étude visant à identifier les options pour renforcer et stabiliser les capacités financières d'intervention du fonds de lissage (SP/SFCL) .	Améliorer la capacité financière d'intervention du fonds de lissage	Rapport de l'étude	Septembre 2014
Faire adopter par le Conseil d'Administration un plan d'action pour la mise en œuvre de l'option choisie pour l'amélioration de la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST (SONAPOST)	Améliorer l'accès aux services financiers	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Mettre à jour le plan d'affaires de la SOFITEX, en prenant en compte toutes les nouvelles hypothèses et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration (SOFITEX) .	Mettre à jour les prévisions de la situation financière	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Réaliser une étude sur la fiabilité des options de production et d'importation pour tenir compte des nouveaux développements dans le secteur de l'énergie au niveau national et sous régional (SONABEL)	Identifier la meilleure option de production à même de faire face à la demande à moindre coût	Rapport de l'étude	Décembre 2014
Mettre en œuvre un système de suivi satellitaire des marchandises en transit (DGD) .	Lutter contre la fraude et améliorer le recouvrement des recettes	Note sur la mise en œuvre du système	Décembre 2014
Démarrer le processus d'actualisation de l'année de base utilisée par l'INSD pour la production des comptes nationaux (INSD)	Produire les comptes nationaux à partir d'une base actualisée	Note d'étape sur le démarrage du processus	Décembre 2014
Réaliser un audit externe de la SONABHY et de la SONABEL, sous la supervision de l'autorité supérieure de contrôle d'état.	Mieux cerner l'efficacité des subventions et la gestion financière des sociétés auditées	Rapport d'audit et les recommandations	Novembre 2014

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) de 2014 à 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONALITÉ

1. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin mars 2014, fin septembre 2014 et fin décembre 2014 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

2. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée notamment par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), telle que publiée sur le site internet du FMI.

4. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

5. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

6. **Dette extérieure.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les

¹ Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

Critères de réalisation quantitatifs

7. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour 2014 sont les suivants: (i) un plafond sur le financement intérieur net tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 10 ; (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure.

A. Financement intérieur net

8. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

9. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au programme projeté et réalisé, dons projets et prêts-projets exclus, si l'assistance extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)			
	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
Dons et prêts	120,1	144,1	180,2

10. Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections du tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

Tableau 2: Les projections de ventes aux banques des obligations d'entreprises publiques (cumulée milliards de FCFA)		
Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
31,0	31,0	31,0

11. Le Ministère de l'économie et des finances transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

12. L'Etat s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter

de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Dates butoirs pour la communication des informations

13. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux

Critère de réalisation

14. On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

15. Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

Autres objectifs indicatifs quantitatifs

16. Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 19 ci-après, sur le total des recettes de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté et la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieur.

A. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

17. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10-11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées et (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts du trésor.

Ajustement

18. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur en dons programme projeté et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un

ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 3 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.

19. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 3 ci-après.

Tableau 3: Projections d'assistance extérieure en dons programmes et prêts projets (cumulative, milliards de CFAF)			
	Fin-juin 2014	Fin-septembre 2014	Fin-décembre 2014
Dons	84,6	108,6	126,9
Prêts	14,0	35,0	97,4

20. Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections dans le tableau 2 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

B. Total des recettes de l'État

Définition

21. Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

22. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ;

Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également les pistes rurales et l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés PPTTE (Titre 5) pour le ministère des Infrastructures du Désenclavement et du Transport; et les dépenses PPTTE uniquement pour la Communication; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Education Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

23. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue une cible indicative. Au sens du programme, les arriérés de paiement intérieurs naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après le fais générateur d'une dette incontestée envers un tiers, sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Sont considérés comme des arriérés selon cette définition :

- Des échéances de dette non honorées 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre parties (créancier débiteur).
- Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- Des paiements intervenus en contrepartie d'un service fait s'ils arrivent plus de 90 jours après la liquidation des pièces transmises par les fournisseurs.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

24. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

Tableau 4. Résumé des Exigences sur le Reportage des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MEF	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MEF/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MEF	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées	MEF	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MEF	Mensuelle	6 semaines

Secteur Monétaire

Le bilan consolidé des institutions monétaires	DN de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

Balance des Paiements

Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	INSD/BCEAO	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines

Secteur Réel

Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MEF	Mensuelle	2 semaines

Réformes structurelles et autres données

Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines